

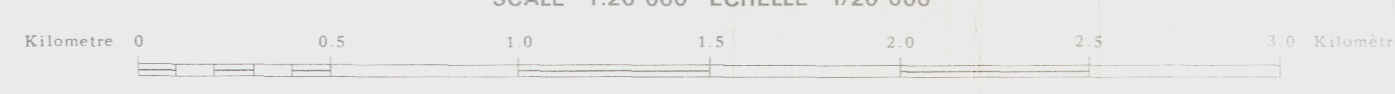
AEROMAGNETIC TOTAL FIELD MAP
CARTE AÉROMAGNÉTIQUE DU CHAMP TOTAL

MAP 21456 G CARTE

52^H₉

ONTARIO

SCALE 1:20 000 ECHELLE 1/20 000



ISOMAGNETIC LINES (altitude 1500 feet)
LIGNES ISOMAGNÉTIQUES (niveau absolu du champ 458m)
500 gamma
50 gamma
10 gamma
2 gamma
Magnetic depression
Dépression magnétique
Flight lines
Lignes de vol
Flight altitude 150 metres above ground level
1 gamma = 10⁻⁴ Tesla or units SI

Contributed to Canada-Ontario 1985 Mineral Development Subsidy Agreement under the Economic and Regional Development Agreement. Project funded by the Geological Survey of Canada.

Contribution à l'Entente subvention Canada-Ontario 1985 sur l'exploration minière sous l'Entente de développement économique et régional. Ce projet a été financé par la Commission géologique du Canada.

This map was compiled from data obtained as a result of an aeromagnetic gradiometer survey carried out by Keating Earth Sciences International Ltd. using a Piper Navajo aircraft (registration C-F979). Two 0303 gamma resolution self-orienting cesium vapour magnetometers are mounted in the twin tail booms of the survey aircraft and are vertically separated by 1.83 metres. The survey operations were carried out during July 1987, at a flight altitude of 150m mean terrain clearance. The average flight line spacing was 200m. Control lines were flown at an average spacing of 5km. Flight path recovery was effected using a vertically mounted 35mm camera.

After editing the survey data, the intersections of traverses and control lines are established and the differences in their magnetic values are computer analyzed and manually checked to obtain the level network. Then the corrected total field values from the upper magnetometer were interpolated on a 50m grid and contoured. All the data processing and final plotting was done by Geotrex Ltd. No regional correction was made for the earth's magnetic field. The data used for this map was obtained from a 1:50 000 topographical map published by the Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa. Copies of this map may be obtained from the Geological Survey of Canada, Ottawa. The survey data used to compile this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.

Cette carte a été compilée d'après les données enregistrées durant un levé aéromagnétique au gradiomètre, réalisé par la Keating Earth Sciences International Ltd., au moyen d'un avion du type Piper Navajo (immatriculation C-F979). Deux magnétomètres à vapeur de césium, d'une résolution de 0303 gamma, à orientation automatique et séparés verticalement d'une distance de 1,83m, sont montés dans deux longerons jumelés attachés à la queue de l'avion utilisé. Les travaux de levé ont été effectués durant juillet 1987 à une altitude de vol moyenne de 150m au-dessus du sol. L'écartement moyen des lignes de vol était de 200m tandis que les lignes de contrôle ont été volées avec un espacement moyen de 5km. Le recouvrement des trajectoires de vol a été effectué à l'aide d'une caméra de 35mm montée verticalement.

Après vérification des données de levé, les coordonnées des intersections des lignes de vol et des lignes de contrôle ont été établies, les différences de leurs valeurs magnétiques ont été analysées par ordinateur et vérifiées manuellement afin d'obtenir le réseau de nivellement. Les valeurs corrigées du champ total du magnétomètre supérieur ont été interpolées sur une grille de 50m de côté et les courbes isomagnétiques ont été tracées. Le traitement des données et le tracé final des courbes ont été réalisés par Geotrex Ltd. Aucune correction régionale n'a été effectuée relativement au champ magnétique terrestre. Les données de cette carte ont été reproduites à partir d'une carte topographique 1:50 000 publiée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Ottawa. On peut se procurer des exemplaires de cette carte à la Commission géologique du Canada, à Ottawa. Les données de levé utilisées pour compiler la présente carte sont disponibles sous forme digitale à la Commission géologique du Canada, au coût simple de recouvrement et de reproduction.